

**Département de la
Haute-Savoie**

Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 23 août 2018, s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de
Nadine PERINET le :

Commune de LA MURAZ

74560

**Mardi 28 août 2018 à 20h15
en Mairie, salle consulaire.**



Nombre de Conseillers :

**en exercice : 15
présents : 12
votants : 12**

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Présents : Nadine PERINET, Yves JACQUEMOUD, Gianni GUERINI, Marie-Ange DUPONT, Étienne TOULLEC, Alexis BOVAGNE, Marie-Noëlle BOVAGNE, Jean-Pierre DURET, Cindy JANVRIN, Jean-François LARUAZ, Denis MEYNET, Christian ZANOLLA

Excusé : 0

Absents : Yannick JANIN, Marie-Édith LOCHER, Sylvie VIRET

Public : 0

Secrétaire de séance : Marie-Ange DUPONT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Suite au mouvement de personnel il convient de modifier des postes.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- **Le Conseil Municipal,**
en l'absence de remarques et à l'unanimité,
 - *Approuve le procès-verbal de la séance du 05 juin 2018.*

2. Demande de subventions

Trois associations ont adressé une demande de subvention.

Conscient de l'intérêt public de ces associations (sportif, social et festif), le Conseil Municipal souhaite leur apporter le soutien financier suivant :

Nom de l'association	Attribution
Aide à Domicile en milieu Rural	877.82 €
Foyer Nordique du Salève	300.00 €
Harmonie de REIGNIER-ESERY	150.00 €
Total	1 327.82 €

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, et à l'unanimité
 - *Vote ces trois subventions*
 - *Autorise Madame le Maire à inscrire ces crédits au budget 2018.*

3. Décision modificative : virement de crédit

Lors de la séance, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune doit rembourser à l'Agence Service et Paiement un trop perçu concernant l'aide versée pour l'Emploi Avenir faisant partie du personnel communal en 2015.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget principal 2018 de la commune,
Elle propose le virement de crédit suivant :

OBJET	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS ALLOUÉS	
	Chapitre & article	Sommes	Chapitre & article	Sommes
Dépenses imprévues de fonctionnement	022	546.57 €		
Titres annulés sur exercices antérieurs			673	546.57 €

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - *Approuve cette proposition*
 - *Vote ce virement de crédit.*
- 4. Vente d'un tracteur**
- Madame le Maire rappelle que le tracteur Renault 981-4 n'a plus de réelle utilité pour la collectivité. Cet engin de 1979 mais d'un très bon état général a été mis en vente (voir séance de mars 2018).
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est de 1979
Considérant l'offre de reprise du véhicule formulée par le GAEC D'APAGNEUX (42 560 CHENEREILLES) reçue en mairie le 07 juillet 2018, pour un prix de 5 000,00 €,
- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
 - *Décide de vendre le tracteur Renault 981-4 au GAEC d'APAGNEUX (42 560 CHENEREILLES) au prix de 5 000 €,*
 - *Dit que cette recette sera portée au budget de l'exercice en cours.*

5. Rapport d'activité de la Communauté de Communes Arve et Salève

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse, annuellement, au Maire de chacune de ses communes membres un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée, accompagné du compte arrêté par l'organe délibérant de la structure intercommunale.

La Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) a transmis son document pour l'année 2017.

Madame le Maire en donne lecture partielle.

Les élus échangent particulièrement sur les points suivants :

- Le service commun d'urbanisme mis en place dans le cadre du schéma de mutualisation des services
- Les travaux de voirie effectués
- L'ouverture prochaine de l'épicerie sociale et solidaire.

➤ **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Adopte ce rapport,**
- **Informe que ce document est tenu à la disposition du public au secrétariat.**

6. Suppression et création de postes

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 11 octobre 2018,

Considérant que le service scolaire est sujet à plusieurs évolutions cette année :

- Retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Changement d'horaire (8h30-12h00 et 13h30-16h00)
- Adaptation des services de cantine et de garderie municipalisés au 1^{er} janvier 2018
- Mouvement de personnel,

Considérant que tous les agents prochainement employés ont été rencontrés et ont donné leur accord.

Considérant que les modifications de poste sont assimilées à des suppressions d'emploi et à la création de nouveaux emplois dès lors que les durées de travail initiales varient de plus de 10%,

Madame le Maire propose les suppressions et créations de postes suivantes :

EMPLOIS						Indice brut	
Date	quotité de temps de travail hebdo	quotité de temps de travail mensuelle	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	début du grade le moins élevé	fin du grade le plus élevé
Suppressions de postes au 31/08/2018							
07/12/2017	23.04	99.85	technique	C	Adjoint technique titulaire ou contractuel	347	407
07/12/2017	23.27	100.82	médico-sociale	C	ATSEM 1ère ou 2ème classe, CDD 3-3-5, titulaire ou non du CAP "petite enfance" ou du concours d'ATSEM	351	548
07/12/2017	19.15	83.00	médico-sociale	C		351	548
07/12/2017	15.46	67.00	animation	C	Adjoint technique titulaire ou contractuel	347	407
07/12/2017	15.29	66.25	technique	C	Adjoint technique titulaire ou contractuel	347	407

Créations de postes au 01/09/2018								
01/09/2018	12.46	54.00	technique	C	Adjoint technique	347	407	
01/09/2018	12.46	54.00	médico- sociale	C	ATSEM 1ère ou 2ème classe, titulaire ou non du CAP "petite enfance" ou du concours d'ATSEM	351	548	
01/09/2018	23.07	100.00	animation	C	Adjoint d'animation, ou Adjoint d'animation principal de 1ère ou 2ème classe	347	548	
01/09/2018	26.31	114.00	animation	C		347	548	

➤ **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Supprime et crée** les emplois à temps non complet avec annualisation du temps de travail ci-dessus énumérés,
- **Dit** que ces emplois peuvent être occupés par des agents titulaires ou contractuels (articles 3-1 à 3-3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, contrats de droit public ou de droit privé),
- **Modifie** ainsi le tableau des emplois,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

7. Décisions prises par délégation

Restructuration et extension du groupe scolaire :

Attribution de 16 lots du marché relatif aux travaux (entreprises retenues)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération 2014 05 01 du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014, reçue en

Préfecture le 02 mai 2014, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Vu les délibérations DL 2016 01 01, DL 2016 03 02, DL 2016 09 02, 2016 09 03 et 2018 03 04 relatives à ce projet,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu la publication de marché public effectuée du 04 juin 2018 au 06 juillet 2018 (publicité sur MP74 et Dauphiné Libéré),

Vu les rapports d'analyse de la commission des marchés en date des 23 juillet 2018 et 08 août 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à des entreprises pour les différents lots de ce projet,

- Article 1 : Attribue les lots suivants aux entreprises citées ci-après :

Lots	Dénomination	Entreprise	Adresse de l'entreprise	Montant attribué
Lot 1	Terrassement-VRD	BOVAGNE Frères	220 chemin d'Evordes 74160 COLLONGES SOUS SALEVE	128 000.00 €

Lot 2	Démolition-Gros œuvre	BOVAGNE Frères	220 chemin d'Evordes 74160 COLLONGES SOUS SALEVE	475 000.00 €
Lot 3	Charpente-Couverture-Zinguerie	CV CHARPENTE	3563 route de la Côte 74570 EVIRES	329 704.07 €
Lot 4	Etanchéité		Nouvelle consultation en cours	
Lot 5	Menuiseries extérieures-Occultations	TMI	23 route de la Salle 74960 CRAN GEVRIER	218 736.00 €
Lot 6	Isolation-Peinture extérieure	BONGLET SA	3 rue du Muguet 74100 VILLE LA GRAND	4 643.70 €
Lot 7	Serrurerie		Nouvelle consultation en cours	
Lot 8	Menuiseries intérieures-Mobilier	CHABLAIS ISO MENUISERIE	213 rue Cornillat 74890 BONS EN CHABLAIS	182 562.50 €
Lot 9	Revêtements de sols souples	ARTI-SOLS	417 rue du Centre 74330 EPAGNY	37 600.00 €
Lot 10	Cloisons-Doublages	SEDIP	BP 59 - 2 quartier Saint Vincent 74300 CLUSES	74 879.50 €
Lot 11	Peinture intérieure	BONGLET SA	3 rue du Muguet 74100 VILLE LA GRAND	31 398.00 €
Lot 12	Faux-plafonds	LA CEFLO	15 rue des Fresnes 38490 AOSTE	25 537.25 €
Lot 13	Carrelage-Faïence	IMPOCO CATANIA	12 rue des Chamois - Pae de Vincy 74330 LA BALME DE SILLINGY	49 200.00 €
Lot 14	Ascenseur	KONE	30 avenue Roger Hennequin 78190 TRAPPES	24 800.00 €
Lot 15	Enrobé-Bordures	ENROBALP	ZI Pringy Gare 74370 PRINGY	34 849.20 €
Lot 16	Chauffage-Sanitaire-Ventilation	SAGUET ENERGIE	840 rue de Sarcelles, ZAC des Bordets 74130 BONNEVILLE	202 081.39 €
Lot 17	Electricité-Courants faibles	LAFON Fabien	3520 route de La Roche-sur-Foron 74930 PERS-JUSSY	84 728.25 €
Lot 18	Equipements de cuisine	CUNY PROFESSIONNEL	223 boulevard du 8 mai 1945 01000 BOURG EN BRESSE	6 730.00 €

- Article 2 : Dit que la dépense résultant de ces travaux sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours,
- Article 3 : La secrétaire de Mairie et Madame la Comptable Publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision,
- Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité,
- Article 5 : Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.
- Ampliation adressée à Madame la Comptable Publique et notifiée aux entreprises retenues.

Convention de « primes énergie »

Certains travaux de rénovation du groupe scolaire sont éligibles à des primes d'énergie (Certificats d'Economie d'Energie). Plusieurs obligés ont fait une offre via les services de NR-PRO.

Madame le Maire a retenu le plus offrant, soit Vos travaux Eco/Primes énergie.

Obligés	€ net
Vos travaux Eco/Primes énergie	14513.02
Green Project	11847.36
Economie d'énergie SAS	11106.9
PMSse	8885.52
Certinergy	8293.15

8. Commissions communales

- Commission urbanisme (dossiers en cours) : le 25/07/2018, 22/08/2018
- Commission de marché : le 06/07/2018, 23/07/2018 et 08/08/2018

9. Affaires diverses

Travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire

Une réunion d'information à l'intention des parents, des enseignants et du personnel est organisée le jeudi 6 septembre 2018 à 18h30 en salle de motricité. Elle sera présentée par le Maître d'œuvre, le Cabinet Wolff. Le coordonnateur sécurité et le prestataire du gros œuvre seront aussi présents.

Dotation de Solidarité à l'Investissement Local

Cette demande de subvention (DL 2018 03 04 du 03 mai 2018) a retenu toute l'attention de Monsieur le Sous-Préfet.

La Commune de La Muraz s'est vu octroyer une enveloppe de 200 000 €.

Propos injurieux et diffamatoires

Un habitant a envoyé en Mairie un courrier outrageux et diffamatoire. Il récidive par un tel comportement alors que cela lui a déjà valu une première condamnation par le Tribunal de Police en mai 2016 et un arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry en septembre 2016. Madame le Maire portera à nouveau plainte devant le Tribunal de Police d'Annemasse.

Affaires scolaires

Effectif provisoire pour la rentrée : 95 enfants répartis en 4 classes.

Mont Salève en marches !

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale tiendront un stand de boissons chaudes et de pâtisseries à l'occasion de cette manifestation du 02 septembre 2018 (arrivée à La Pile, sur le territoire communal de LA MURAZ).

Séance levée à 21h50

Affiché le : 31/08/2018

Le Maire :

Nadine PERINET